

Question de cours

Par **Choukette**, le **01/11/2008 à 19:18**

Bonsoir ,

En fait j'ai deux questions de cours parce que je ne comprends pas très bien:

c'est quoi l'autorité relative de la chose jugée

Et pourquoi la jurisprudence est créée par l'article 12 du code civil.
merci

Par **Choukette**, le **01/11/2008 à 19:33**

En fait j'ai cherché et j'ai compris ce que c'était l'autorité relative de la chose jugée.
Cependant pour la deuxième question je ne trouve pas de réponses;

Par **FGH007**, le **02/11/2008 à 12:05**

[list=]Et tu as trouvé donc que l'autorité relative de la chose jugée c'est quoi?

Je pense qu'elle voudrait dire que la décision du juge n'a d'effet que pour les parties pendant et que seules celles-ci peuvent faire recours.

Pour ta deuxième question, quelles sont les dispositions de cet article, car dans la version originale, il a été abrogé par une loi de 1977

[/list]

Par **Choukette**, le **02/11/2008 à 16:34**

En ce qui concerne l'autorité relative de la chose jugée j'ai trouvé la même réponse.
Si non dans mon cours il y a écrit l'article 12: le juge doit se baser sur la règle de droit pour donner sa solution enfin ce n'est pas exactement l'article mais un peu près.